

**DOMMARTIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES**

**N°49-2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 3 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 26 juin 2025

Affichage Mairie jeudi 26 juin 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	18
	Votants	21

**PRESENTS** : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme BARBET Janique, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à Mme ROSAT Aurélie, M. ROUX Jérémy donne pouvoir à M. Denis EVAUX, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme Anouchka CHAUVIN.

**ABSENTE** : Mme LAPALUD Sylvie

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Avenant au marché de restauration scolaire :**

Rapporteur : Catherine LAVET

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le lundi 16 juin 2025, ayant pour ordre du jour :

- Avis avant validation de l'avenant pour le marché de restauration scolaire :
  - Prolongation d'une durée de 6 mois à date d'échéance de son actuelle reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2026 pour un montant de 55 600€ HT

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir suivre l'avis favorable de la CAO en validant l'avenant ci-dessus joint à la présente convocation.

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- **DE VALIDER** l'avenant au marché de restauration scolaire conformément à l'avis de la CAO relatif à la prolongation d'une durée de 6 mois à date d'échéance de son actuelle reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2026 pour un montant de 55 600€ HT
- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET



Le Maire,  
Alain THIVILLIER

